



Pour la défense Contre la Mer en Baie d'Authie

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie (ADCMBA)
Sos baie d'Authie
131, Royon des Places
62600 Groffliers

Chère adhérente ou nouvelle adhérente
Cher adhérent ou nouvel adhérent

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra le **lundi 26 février 2018 à 18h30, salle Marianne Duhamel (la Grange) à Groffliers.**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et financier, approbation du budget
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration / appel à candidature
- Point sur la situation en Baie d'Authie, événements survenus depuis la dernière AGO
- PAPI Phase 2 : Présentation des travaux d'endiguement prévus en rive nord
- PAPI Phase 2 : Présentation du calendrier prévisionnel (échéance 2021)
- Opérations de sécurisation provisoire avant 2021
- Débat et questions diverses.

Les conditions de validation des délibérations sont définies à l'article 9 et 12 des statuts de notre association.

Si vous désirez vous investir pour défendre notre cause et vous engager en participant à un maximum de réunions; Vous pouvez poser votre candidature au conseil d'administration.

Votre candidature qui doit être communiquée au président de l'A.D.C.M.B.A. : MOITEL Daniel avant le jour de l'assemblée.

☎ : 06.17.49.03.98

✉ : dmassobaie@orange.fr

Nous abordons la phase de mise en œuvre de l'endigage de la rive nord dans le cadre du PAPI, nous sommes à un moment fondamental où il va faire valoir nos exigences quant aux protections auxquelles nous avons droit et **pour l'instant le compte n'y est vraiment pas.**

Il est indispensable que vous soyez présents. Nous avons besoin d'avoir votre aval quant aux exigences de l'association et aux actions éventuellement envisageables.

Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 12 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation 2018 peuvent voter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, cher Membre, l'expression de notre considération distinguée.

A Groffliers, le 10 février 2018

Le Président

Daniel MOITEL